

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction Générale Adjointe de la Solidarité
Direction de l'Insertion
04.13.31.28.92

**RÉUNION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU 24 JUILLET 2020
SÉANCE PUBLIQUE SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME DANIELE BRUNET**

OBJET : Budget primitif 2020 : délégation insertion professionnelle.

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la déléguée à l'insertion professionnelle, soumet au Conseil départemental le rapport suivant :

Le Département en sa qualité de chef de file en matière de politique d'insertion des bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA) pilote la gouvernance de l'insertion, mobilise et coordonne les acteurs et anime le dispositif départemental d'insertion.

La crise sanitaire que nous venons de traverser a eu un fort impact sur l'évolution du nombre d'allocataires du RSA et, in fine, sur le montant de l'allocation versée par le Département. La probable crise économique qui suivra viendra aggraver la situation. La hausse du chômage et les éventuelles faillites d'entreprises laissent présager une forte augmentation du nombre de bénéficiaires d'ici la fin de l'année.

L'année 2019 a été relativement stable en termes d'évolution des effectifs. Leur nombre s'est établi en moyenne à 70 745. La collectivité a agi sur tous les leviers à sa disposition en termes d'emploi et d'exigence sociale pour contenir ces chiffres.

En revanche, l'année 2020, du fait de la crise sanitaire s'annonce toute autre. Le nombre d'allocataires du RSA est passé de 71 688 en janvier à 79 659 en mai 2020, soit 8 602 allocataires de plus. Le nombre moyen d'allocataires sur cette même période s'établit à 74 963.

Le montant de l'allocation est passé de 39 M€ en moyenne chaque mois à plus de 43 M€ pour les paiements des mois de juin et juillet 2020.

C'est donc un budget en très forte augmentation au niveau de l'allocation qui est soumis au vote de cette assemblée, les actions d'insertion restant, quant à elles, stables.

L'estimation des dépenses de la délégation est basée sur les éléments suivants :

En fonctionnement :

- 490 M€ devront être consacrés à l'allocation compte tenu de la hausse prévisible des effectifs RSA sur les prochains mois ;

- 11 M€ serviront à financer 1300 contrats aidés avec l'Etat, 838 aides aux postes pour les chantiers d'insertion et le dispositif porté par le Département, « emplois en Provence » qui se traduit par une aide au tutorat dans le secteur marchand ;
- 2,7 M€ seront consacrés à la surprime de Noël pour tous les enfants des allocataires du RSA âgés de moins de 12 ans ;
- 1,5 M€ de frais de gestion liés au RSA seront versés auprès des opérateurs du dispositif (caisse d'allocations familiales, mutualité sociale agricole, pôle emploi, agence spécifique de paiement) ;
- 37 M€ seront consacrés au financement de l'ensemble des actions d'insertion à destination des bénéficiaires du RSA ;
- ces dépenses permettent le financement d'actions individuelles ou collectives et se déclinent selon les axes d'intervention prévus par le programme départemental d'insertion (PDI) 2020-2022 qui est également soumis au vote de cette séance du Conseil départemental.

Ces crédits se répartissent en 22 M€ au titre d'actions à visée emploi dont 5 M€ relevant de crédits de l'Etat du plan de prévention et de lutte contre la pauvreté, et 15 M€ au titre d'actions d'insertion sociales et santé.

En investissement :

- 100 000€ seront nécessaires notamment pour financer des dépenses d'aide au démarrage pour les chantiers d'insertion.

L'estimation des recettes est la suivante :

- La politique publique d'insertion professionnelle génère aussi des recettes à hauteur de 8,9 M€ au titre du fonds social européen (FSE) et de la récupération d'indus sur RSA.

Le financement de la politique publique d'insertion professionnelle s'établit, selon la proposition énoncée dans le tableau annexé, à un montant estimé en dépenses à 542 571 000 € et en recettes à 8 921 000 €

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil départemental de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL